

L'ORGANISATION DE LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

❑ REALISATION D'UNE ANALYSE PREALABLE DU RISQUE ROUTIER DE L'ENTREPRISE

Il s'agit d'identifier et d'analyser l'ensemble des facteurs ayant généré ou étant susceptibles de générer des accidents, au regard :

- de son organisation générale et de l'organisation des déplacements,
- de la politique menée à l'égard des conducteurs,
- de l'environnement routier,
- du parc des véhicules concernés, du poste de conduite,

L'analyse de l'ensemble des accidents survenus, sur une période suffisante pour une observation pertinente, donne des informations précieuses sur leur fréquence, leur nature et leurs circonstances.

❑ DEFINITION DE LA POLITIQUE SECURITE ROUTIERE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise décide de mettre en place une politique et des objectifs en matière de sécurité routière. Elle formalise son engagement dans ce domaine, impliquant l'engagement de l'ensemble de la Direction, vis-à-vis de l'ensemble des Collaborateurs.

❑ PLANIFICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT SECURITE ROUTIERE

L'entreprise définit et planifie un Système de Management Sécurité Routière pour atteindre ses objectifs. Il comprend l'identification et l'évaluation du risque routier (ou sa mise à jour), la mise en place d'une structure de coordination, les moyens et le calendrier de mise en œuvre et de contrôle, les indicateurs de performances permettant la mesure des résultats.

❑ MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT SECURITE ROUTIERE

Cette phase consiste à mettre en place

- la structure et les responsabilités, les procédures permettant la maîtrise de la documentation et la maîtrise opérationnelle, ainsi que la gestion et la maîtrise des enregistrements.
- les actions du SMSR qui, comme l'analyse préalable, portent sur l'organisation (procédures, modes opératoires et structures et modes de travail), la politique à l'égard des conducteurs (formation, information, communication), l'environnement routier (plans de circulation, itinéraires), le parc de véhicules (choix et acquisition, maintenance).

❑ SUIVI, CONTRÔLE

La réalisation périodique de contrôles du Système de Management Sécurité Routière doit accompagner son déroulement pour mesurer et enregistrer les résultats, vérifier la pertinence des options retenues, fournir les informations à la Direction de l'entreprise. Sont notamment contrôlés : l'évolution de la sinistralité, la mise en œuvre des actions en vue de la réduction des risques, les éventuelles non-conformités et la mise en place d'actions correctives, la tenue à jour des enregistrements.

❑ EVALUATION

Un bilan périodique est présenté à la Direction. Il permet la mise au point de l'exercice suivant dans le cadre du principe d'amélioration continue, et de la maîtrise du risque routier sur le long terme.

Pour en savoir plus : www.asso-psre.com